

Pouvez-vous décrire les principales MISSIONS que vous exercez dans le cadre de votre emploi actuel ?

J'assiste le magistrat dans tous ses actes, en particulier dans le cadre des audiences, au cours desquelles je prends en notes les déclarations des parties, le déroulement de l'audience et j'acte les décisions prises. Le greffier est un technicien de la procédure. Il est le garant de la régularité de ladite procédure, rôle fondamental dans la mesure où la procédure se complexifie de plus en plus, par le jeu de l'empilement accru des lois. Tout acte réalisé en contradiction avec les règles de procédure est susceptible d'encourir la nullité, ce qui n'est pas sans enjeux, notamment lorsque la liberté des individus est en jeu. Le greffier constitue les dossiers, il avise les parties de la date d'audience, il prépare les audiences, il rédige différents actes, il peut rédiger des projets de décisions sous le contrôle du magistrat, il notifie les décisions aux parties. Il a également un rôle d'information des justiciables. Actuellement, j'exerce mes fonctions au tribunal pour enfants, un poste varié qui me permet de faire à la fois du civil (assistance éducative) et du pénal (mineurs délinquants).

Pouvez-vous nous raconter votre PARCOURS d'études et vos expériences professionnelles depuis l'obtention de votre licence ?

Après avoir obtenu ma licence, l'année suivante j'ai obtenu ma maîtrise en droit privé et sciences criminelles. Puis, l'année d'après j'ai obtenu mon master 2 recherche en droit privé général et sciences criminelles. Chacune de mes années d'études a été très enrichissante mais particulièrement cette année de master 2 qui m'a permis d'approfondir mes connaissances sur l'ensemble des domaines du droit privé, et d'entamer des travaux de recherche avec notamment la rédaction d'un mémoire. J'avais d'ailleurs envisagé de poursuivre mes études par un doctorat.

L'année suivante, je me suis inscrite dans une année de préparation au concours de l'Ecole nationale de la magistrature, toujours à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour. Parallèlement, j'ai eu un petit boulot de prospectrice dans une agence immobilière. J'ai passé le concours de la magistrature auquel j'ai échoué, faute de motivation suffisante. Je pense que je n'étais pas prête à assumer les responsabilités qui incombent à cette profession. En parallèle, j'ai passé le concours de greffier des services judiciaire que j'ai réussi. J'ai également passé le concours de greffier en chef mais je ne me suis pas présentée aux oraux.

Je suis entrée à l'Ecole nationale des greffes à Dijon. La formation a duré 18 mois alternant scolarité théorique et stages en juridiction. J'ai été titularisée à l'issue. J'ai été affectée dans la juridiction où je me trouve toujours.

Pouvez-vous nous indiquer ce que la LICENCE vous a apporté ?

La licence a bien évidemment été une étape charnière dans la poursuite de mes études. C'est à partir de là qu'on décide de sa spécialisation. Même si j'étais très attirée par le droit public, j'ai fait le choix d'intégrer une maîtrise puis un master en droit privé dans la mesure où je souhaitais travailler dans la Justice judiciaire. Au niveau professionnel, elle m'a permis d'acquérir les connaissances de base nécessaires à l'exercice de ma profession, spécifiquement en ce qui concerne les matières procédurales. Elle m'a aussi apporté des méthodes de travail et m'a permis de développer une rigueur et d'une façon générale une ouverture d'esprit précieuse. Je garderai toujours une certaine nostalgie de mes années à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour qui m'ont laissé d'excellents souvenirs.